



Fiche de synthèse

Les acteurs de la commercialisation des produits biologiques en Polynésie française

Septembre 2023

Cette fiche synthèse présente de manière non exhaustive les principaux acteurs du système de commercialisation des produits biologiques au Fenua. L'objectif est de bénéficier d'une vision systémique de la commercialisation.

Quelques chiffres clés sur les acteurs Bio en Polynésie française

L'agriculture biologique certifiée est pratiquée sur environ 490 hectares par près de 80 acteurs, majoritairement des agriculteurs et/ou transformateurs (20 opérateurs dont 14 sont des transformateurs) (Données BSE, année 2022). Les surfaces de production et le nombre d'opérateurs ont quasiment doublé depuis 2020 ou 40 acteurs et 260 ha étaient certifiés biologiques. En 2023, l'agriculture biologique (AB) représente moins de 2 % des surfaces agricoles de Polynésie (RGA, 2012) et près de 70 % des surfaces sont labellisées via Bio Fetia.

En 2021, un total de 411 tonnes de produits agricoles biologiques a été commercialisé par les agriculteurs labellisés de Bio Fetia contre 257 tonnes en 2020, soit une augmentation de 60 % en 1 an. Plus précisément, Tahiti et Moorea ont contribué à hauteur de 40 % de la production totale de 2021, et Raiatea-Taha'a en a représenté 30 %.

La transition agro-écologique de l'agriculture polynésienne qui a démarré depuis 2 ans (Schéma Directeur "Agriculture" de PF, 2021-2031) s'appuie sur la promotion de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et de l'environnement. Le Schéma Directeur de l'Agriculture (SDA) prévoit à 2030 qu'au moins un quart de la production agricole locale soit issue de l'agriculture biologique.

Les acteurs identifiés

Produire : les producteurs et groupements de producteurs

Les producteurs sont au cœur du système de commercialisation puisqu'ils sont les premiers acteurs responsables des volumes disponibles à la commercialisation. En 2022, les acteurs de la production, certifiés biologiques sur l'ensemble de la Polynésie, sont au nombre de 68. Les exploitations sont de type familial et commercial. Une dizaine d'exploitations a une surface inférieure à 1 hectare (ha), 36 sont comprises entre 1 et 5 Ha inclus ; 10 sont comprises entre 5 et 10 ha inclus, et 10 sont au-dessus de 10 ha. Les productions certifiées sont majoritairement issues du maraîchage, de la production de vivriers, de fruits, mais il existe également des cocoteraies, de la canne à sucre, de la production de miel ou encore d'œufs. En 2021, 9 exploitations agricoles labellisées par Bio Fetia ont un volume de production annuel supérieur à 10 tonnes et produisent à elles seules 70 % de la production totale certifiée par l'association avec une moyenne de 30 tonnes par ferme (Rapport d'activité Bio Fetia, 2022). Aucun jardin partagé n'est certifié dans sa globalité. Il n'existe pas d'aquaculteurs certifiés mais la certification serait possible. Les producteurs commercialisent leurs produits via de nombreux circuits (vente directe à la ferme ou via des paniers, vente indirecte avec des intermédiaires) dont les acteurs de Polynésie sont mentionnés en suivant. Seuls deux groupements de producteurs bio certifiés, permettant l'achat d'intrants et le partage de matériel agricole, ont été recensés à l'échelle du projet.

Transformer : les transformateurs et outils de transformation

Les transformateurs tout comme les producteurs sont des acteurs importants du système de commercialisation car ils sont à même de valoriser les productions biologiques brutes. Il existe 14 acteurs certifiés dont l'activité principale est la transformation et 7 acteurs certifiés qui sont à la fois producteurs et transformateurs. Les produits valorisés sont de l'huile vierge de coco, du rhum, des fruits séchés, des confitures, du taro ou du potiron prédécoupés, des jus mais aussi de manière plus originale, des farines, des pains et pâtes à pizza ou encore du tofu. Il n'existe qu'un seul outil de transformation partagé (location d'un local et des machines) : le Food&Cook Lab qui n'est pas dédié à la transformation du bio mais qui le rend possible grâce à un séquençage dans le temps avec les produits conventionnels. Les ateliers relais du Pays ne sont pas spécifiquement dédiés à la valorisation du bio. Tout comme les producteurs, les transformateurs peuvent commercialiser leurs produits via de nombreux types de circuits dont les acteurs sont mentionnés en suivant.

Certifier : les organismes de certification

Il existe 3 organismes de certification sur le territoire pour assurer la traçabilité du Bio : le système participatif de Garantie (SPG) Bio Fetia délivre le label Bio Pasifika destiné à la valorisation des produits sur le marché local ou dans la région du Pacifique ; les deux organismes de certification tierce partie Bio Agricert et Ecocert décernent des labels Bio principalement pour des marchés d'exportation (européen, états-unis...) mais également le label Bio Pasifika pour Bio Agricert.

Distribuer : les acteurs des AMAP et de la vente directe producteur

Certains agriculteurs proposent leurs produits en vente directe à la ferme, à la livraison (ex : paniers bio) ou en bord de route. Une seule Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP de Moorea) active a été identifiée, cependant elle n'est plus labélisée depuis 2023.

Distribuer : les coopératives, grossistes, centrales d'achats et marchés de gros

Il existe deux coopératives spécialisées dans la vente de produits biologiques sur le territoire, Le Marché Bio et la SCA Bio Moorea. La première possède un point de vente identifié (local à Papeete). Elle regroupe des producteurs certifiés en agriculture biologique, répartis sur toute l'île de Tahiti. Ils travaillent individuellement mais ils se regroupent pour la vente. Des projets de coopératives bio à Moorea, Tahiti et Raiatea sont au stade de création ou de réflexion (union de coopératives à l'échelle du territoire, à l'échelle d'une communauté de communes à Tereheamanu). D'autres projets de coopératives bio sont déjà en cours de structuration (coopérative de Hotu Ti'a no Teva i Uta). Il n'existe pas de coopératives de pêche ou d'aquaculture certifiée biologique. Un acteur important du système de commercialisation des produits biologiques est l'agent de la Direction de l'agriculture chargé d'accompagner spécifiquement la création de coopératives.

Il n'existe pas de grossistes ou de centrales d'achat spécialisés en achat-vente de produits biologiques locaux en PF mais certains grossistes ont développé dans leur catalogue une gamme biologique sur des produits importés et / ou locaux. Il n'existe pas de marché de gros, qu'il soit végétal ou animal.

Distribuer : les supermarchés, magasins spécialisés et marchés

Sur les 20 supermarchés de Polynésie, aucun n'est 100 % bio, les rayons sont composés de produits biologiques majoritairement importés et de produits locaux. Les grandes et moyennes surfaces semblent écouler la majorité du volume de production en fruits et légumes locaux de la filière biologique. Sur les 980 magasins d'alimentation mixtes et supérettes, 5 points de vente

alternatifs 100 % bio ont été identifiés : 1 magasin de la coopérative le marché bio (local et importé), 2 épiceries vrac (local et importé), 2 magasins (local et importé). Une épicerie ambulante qui vend des produits sans emballages et si possible bio locaux existe à Moorea. Il n'existe aucun marché fixe qui ne propose que des produits biologiques et quelques rares agriculteurs bio ont un stand dans les marchés de Papeete et Uturoa. Le marché Matete Natura, organisé par l'Association Papeete Centre Ville, est le seul marché ponctuel initialement créé pour proposer une offre exclusivement biologique mais en réalité seuls 1 ou 2 producteurs bio y participent. Trois autres marchés ponctuels ont un rôle fédérateur important en PF et permettent à des agriculteurs bio de venir exposer (marché du terroir, foire agricole, mini foire agricole de Moorea).

Distribuer : la vente en ligne

Un nouvel acteur du système de commercialisation des produits biologiques à pris sa place sur Tahiti : la plate-forme E'lien. C'est une boutique en ligne qui permet de commander en direct du producteur des produits 100 % biologiques, locaux (et importés), zéro déchet et de se faire livrer.

Distribuer : la restauration collective

Il n'existe aucune obligation d'introduire les produits biologiques dans la restauration collective. Les acteurs (restauration scolaire : chefs cuisiniers, associations de parents d'élèves, directeurs d'établissements ; traiteurs ; hôpitaux ; services de l'administration) ne se sont pas saisis de la question du bio. Ils représentent, de par la taille des marchés, un maillon clé du système de commercialisation. A noter que certaines des 23 cuisines centrales, sous l'impulsion d'un leader sensibilisé aux questions de santé ou d'un programme politique communal, se fournissent auprès d'agriculteurs certifiés bio. A titre d'exemple, la coopérative de Hotu Ti'a no Teva i Uta à spécifiquement été créée pour approvisionner la cuisine centrale de Teva i Uta.

Distribuer : les détaillants, restaurateurs

Les détaillants et restaurateurs sont des acteurs du système de commercialisation qui sont nombreux sur le territoire mais qui sont encore peu impliqués dans la valorisation du bio. A noter que certains acteurs, plutôt des hôtels de luxe et des restaurants, font l'effort d'avoir une carte qui promeut les produits locaux, et parfois même biologiques.

Distribuer : les intermédiaires du transport

Aucun intermédiaire, qu'il s'agisse des sociétés d'armateurs ou des compagnies aériennes qui transportent les denrées alimentaires d'îles en îles, n'est spécialisé dans le transport de produits bio ou bien équipé pour différencier le transport des produits bio des produits conventionnels (notamment frais).

Consommer : les acteurs de la promotion du bio et de l'aide alimentaire

L'association Bio Fetia est la seule association active qui s'occupe de promouvoir le bio. Elle participe indirectement à améliorer la commercialisation des produits via une meilleure connaissance du label et des pratiques agricoles, etc. Il n'existe pas d'association de défense des consommateurs du bio et la Direction générale des Affaires économiques est chargée du contrôle du respect de la communication sur les produits biologiques (fraudes). La question de la qualité de l'aide alimentaire bio n'est pas encore abordée en PF par les acteurs qui en sont en charge (Délégation de la Polynésie de la croix rouge française, Direction des Solidarités de la Famille et de l'Egalité, Ordre de Malte, Communes (distribution de repas), Syndicat Avenir étudiant).

Acteurs publics engagés

Il existe en PF une instance de gouvernance appelée la Commission de l'Agriculture Biologique (CAB), qui a pour objectifs de donner un avis sur la Loi du Pays N°2011-1 relative à l'AB en PF, les agréments des organismes de contrôle et les sanctions administratives. Sa dernière réunion a eu lieu en 2020 et la prochaine devrait prendre place en 2023. La Direction de l'agriculture a mis en place une Cellule agriculture biologique (2011), et a modulé ses aides directes afin de favoriser les projets d'agriculture biologique. La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire a un agent référent bio au sein de son équipe.

Le Projet PROTEGE



Financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la Communauté du Pacifique, il est une occasion de fournir aux Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique (PTOM) un soutien d'ampleur au bénéfice d'opérations contribuant au renforcement de la durabilité des systèmes alimentaires de leurs territoires. Le projet PROTEGE permet notamment d'optimiser la commercialisation des produits biologiques via un accompagnement des dispositifs de commercialisation (ddc) en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Plus d'informations : <https://protege.spc.int/fr>

Regardez les vidéos du projet : [Project: PROTEGE \(CCES\) - YouTube](#)

Le Projet du SPG Bio Fetia : “Soutien aux dispositifs de commercialisation (ddc) des produits biologiques”

L'objectif du présent projet consiste à **soutenir techniquement les opérateurs du secteur aval des filières bio** en accompagnant de manière personnalisée les équipes de chaque dispositif de commercialisation et en facilitant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre territoires voisins, **au sein d'un réseau à initier**.

Objectifs du projet :

- réaliser un bref état des lieux du système de commercialisation et planifier les actions à développer pour améliorer le fonctionnement des ddc ;
- mettre en place et suivre les actions avec les acteurs des ddc ;
- estimer l'impact des actions sur le système de commercialisation.

Référents projets en PF : daiconsulting2018@gmail.com, direction@biofetia.pf ; en NC : noab@biocaledonia.nc

Fiche rédigée par DAI Consulting

